- 4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues?
- 5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours a) de français, b) d'anglais, en 1968?
- M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.
 - LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EM-PLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question nº 1769-M. Fortin:

- 1. Parmi les employés du ministère de la Justice, par catégorie et par classe, combien sont a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues?
- 2. Parmi ces employés qui gagnent de \$12,000 à \$17,000, par catégorie et par classe, combien sont a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues?
- 3. Parmi ces employés qui gagnent \$17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues?
- 4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues?
- 5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours a) de français, b) d'anglais, en 1968?
- M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LES PLAINTES AU BUREAU RÉGIONAL DE L'OUEST

Question nº 1862—M. Mazankowski:

- Combien de plaintes ont été adressées au bureau régional de l'Ouest depuis sa mise en place?
 Combien de ces plaintes ont abouti à des résultats satisfaisants?
- M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Ainsi que le portait la réponse à la question 1008, le rôle des adjoints de section régionale consiste notamment à assurer la liaison entre le premier ministre et les organismes bénévoles dont l'activité se rapporte à des problèmes d'intérêt public, et à faciliter les rapports entre les parlementaires et le cabinet du premier ministre. Dans l'accomplissement de cette tâche, les adjoints de section régionale tiennent compte des suggestions et des demandes qui leur parviennent, sous une forme quel-

conque, soit à Ottawa, soit dans les régions qui leur sont assignées. Il s'ensuit qu'une grande partie du travail des adjoints se fait au moyen de rencontres personnelles et de conservations téléphoniques, et que la section de la région de l'Ouest ne dresse aucun inventaire des plaintes qui lui sont adressées.

2. Comme l'indiquait également la réponse à la question 1008, les problèmes dont sont saisis les adjoints de section régionale sont soumis par leurs soins au premier ministre, au député local, au ministère ou à l'organisme gouvernemental compétent, selon le cas. L'adjoint de section régionale pour l'Ouest fait tout en son pouvoir pour assurer à toutes les plaintes dont il est saisi une solution satisfaisante.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET DES LIEUTENANTS GOUVERNEURS

Question nº 1910-M. Laprise:

Gouverneur général

Quelle est la dépense totale pour le salaire et l'entretien du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs de chaque province?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Résidence du gouverneur général me communique les renseignements ci-après:

traitement
allocation pour l'administration de
Rideau Hall et de la Citadelle, y
compris les frais de représentation, les dons, les médailles du
Gouverneur général, etc.

Secrétariat du gouverneur général
traitements
autres frais d'ordre administratif,
y compris les frais de déplacement, communications téléphoniques, télégrammes, papeterie, ma-

tériel et fournitures de bureau, etc.

76,154

Ordre du Canada traitements 12,375
frais de premier établissement, y compris les dépenses afférentes à la conception et à la réalisation de nouveaux insignes ainsi que les frais de déplacement des récipiendaires au cours de l'année du Centenaire 66,498

645,479

\$

Les chiffres donnés ci-dessus ne concernent que l'année financière 1967-1968, étant donné qu'on ne connaît pas encore le montant net des dépenses pour 1968-1969.

[M. Fortin.]